

Image not found or type unknown



Droit de succession apres un deces

Par **ms26**, le **04/01/2008** à **18:35**

J'ai acheté une maison à credit en mon nom propre seulement. Je me suis mariée en 2001 sans contrat de mariage, il me restait 3 ans à payer sur mon credit immo, mon mari est décédé en décembre. Il avait une fille du premier mariage. Suis-je obligée de verser l'équivalent de la moitié de la somme qu'il restait à payer dans l'échéance du credit immo soit la moitié de 3 ans